

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0405 – Formation généraliste « communication »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

Porter une parole claire, convaincante et maîtrisée est devenu un impératif pour tout élu, en particulier lorsqu'il est exposé aux médias ou confronté à une situation de crise. Cette formation vous aide à structurer vos interventions publiques, à gérer vos émotions, et à développer votre capacité d'argumentation dans des contextes souvent imprévisibles. Grâce à des mises en situation et un médiatraining animé par un professionnel des médias, vous apprendrez à faire face à l'imprévu, tout en renforçant votre crédibilité et votre aisance.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Réussir leurs prises de parole en public et médiatiques, notamment en situation de crise.
- Délivrer un message clair, à argumenter, à contre argumenter
- Fédérer un auditoire sans se laisser déstabiliser dans l'exercice quotidien de leur mission.

Le programme :

Adopter la bonne posture et la bonne gestuelle

- L'importance de la communication non verbale
- Poser son regard sur un auditoire
- Poser sa voix, utiliser ses mains
- Soigner sa posture
- * **Exercice filmé et débriefing.**

Préparer une prise de parole

- Identifier en amont les contraintes liées à la taille et à la nature d'un auditoire
- Connaître les contraintes techniques
- Structurer sa prise de parole
- Prendre des notes efficacement
- Maîtriser son temps de parole
- Adapter son vocabulaire à ses interlocuteurs
- Gérer son stress et son trac

Mises en situation

- Médiatraining
- Interview sur une situation de crise dans les conditions du direct
- Tenir une conférence de presse
- Ne pas se laisser déstabiliser
- Concevoir une stratégie de communication
- Argumenter et contre-argumenter
- Délivrer un message clair
- Débriefing
- Interviews et conférences de presse sur la base d'un scénario crise inspiré de faits réels, conduite par un journaliste.

Les points forts de la formation :

- Formation animée par un intervenant journaliste pendant vingt ans dans la presse quotidienne régionale, qui a une fine connaissance des collectivités locales, de leur fonctionnement, de leurs problématiques et de leurs enjeux.
- Formation construite sur les acquis de l'expérience de l'intervenant, sur des cas concrets d'échecs ou de succès en terme de prises de parole et de communication.
- Formation qui favorise les mises en situation.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.

- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des mises en situation. Simulation d'interviews et de conférences de presse, exercice filmé
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Romain MUSART

- Romain Musart a été journaliste pendant vingt ans à La Voix du Nord où il a occupé le poste de reporter de terrain avant d'être nommé chef de rédaction locale puis chef du desk rédactionnel (actualités régionales, nationales et internationales), où il suivait particulièrement l'actualité politique. Cette expérience lui confère une très bonne connaissance des collectivités locales, des relations avec la presse et avec les administrés. Depuis 2014, il forme différents publics à la prise de parole et conseille des institutions publiques et privées en communication de crise.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation.

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026